

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Fourniture de dispositifs médicaux fixes et mobiles sur mesure pour l'activité du Service Dentaire du Centre Municipal de Santé pour l'année 2018.

Type de marché de fournitures :

Lieu d'exécution et de livraison : Ville d'Aubervilliers, 93308 Aubervilliers

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de dispositifs médicaux fixes et mobiles sur mesure pour l'activité du Service Dentaire du Centre Municipal de Santé pour l'année 2018.
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le présent accord-cadre est passé pour une durée allant du 1er janvier au 31 décembre 2018.

L'accord-cadre est passé à prix unitaires, lesquels seront appliqués aux quantités réellement exécutées, sur la base, d'une part, des prix du Bordereau des Prix Unitaires et des prix catalogues remisés pour les fournitures hors bordereau et d'autre part, à titre exceptionnel sur la base des devis.

Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

Lot 1 : Montant minimum annuel : 6 000 euro(s) HT - Montant maximum annuel : 70 000 euro(s) HT

Lot 2 : Montant minimum annuel : 5 000 euro(s) HT - Montant maximum annuel : 70 000 euro(s) HT

Lot 3 : Montant minimum annuel : 1 500 euro(s) HT - Montant maximum annuel : 30 000 euro(s) HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum annuel des lots. Le montant maximum fixé ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un seul lot

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots

Durée du marché ou délai d'exécution : à compter du 01 janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 01 janvier 2018

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné : Des échantillons sont demandés à l'appui de l'offre du candidat afin d'analyser sa valeur technique (cf. article 4.2 - éléments de l'offre).
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés :

- Les candidats devront également fournir en annexe au DC2 :
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ;
 - Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution de l'accord-cadre ;
 - Une liste de références de fournitures similaires effectuées par l'entreprise au cours des 3 dernières années (cabinets privés, centres de santé, services hospitaliers, établissement d'enseignement etc.)

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- La valeur technique de l'offre, au vu de la qualité des échantillons (50 %)
- Le prix, au vu du montant du détail quantitatif estimatif (D.Q.E) (35 %)
- Le délai de livraison, au vu du délai proposé à l'article 2.4 de l'Acte d'Engagement (A.E) (15 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 16 novembre 2017 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 4.1 du RC.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (cf détail à l'article 4.2 du RC) :

- L'Acte d'Engagement (A.E.),
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U), un par lot (annexe à l'A.E),
- Le Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E), un par lot, établi à partir du B.P.U. Ce document n'a aucune valeur contractuelle
- Les échantillons
- Un RIB

L'absence ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du règlement de consultation, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 25 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans le dit courrier
- Une audition programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.2 du règlement de consultation et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

* Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine PUIG (au niveau du 206 rue de Paris), 93100 Montreuil,

Téléphone : 01-49-20-20-00,

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Télécopieur : 01-49-20-20-98.

* Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord-cadre seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent accord-cadre pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 octobre 2017

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Correspondant : Mme Nathalie GIRAUD , Direction de la Santé Publique, 5, rue du Docteur Pesqué, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 11 22 10, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Correspondant : Mme Maëva HAYET , Direction des Achats et de la Commande publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 53 74, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Correspondant : Mme La Maire , 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 53 74, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <https://maximilien.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres seront présentées, au choix du candidat :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : <https://maximilien.fr>
- soit sous pli cacheté. L'enveloppe extérieure portera obligatoirement les mentions suivantes : « PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE DE DISPOSITIFS MÉDICAUX FIXES ET MOBILES SUR MESURE POUR L'ACTIVITÉ DU SERVICE DENTAIRE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ POUR L'ANNÉE 2018 - LOT N°..... - NE PAS OUVRIR ». Les plis seront envoyés par recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :
Madame la Maire
DACP
72 rue Henri Barbusse
93308 AUBERVILLIERS cedex
ou déposés contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (16h00 pour le jour de la date limite de réception des offres) à la même adresse.

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), peut être obtenu, gratuitement, au choix des candidats, selon les modalités suivantes:

- Les entreprises peuvent, de préférence et gratuitement, télécharger directement et complètement le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.maximilien.fr>
- Autres modalités de demande du D.C.E. au format papier:
- par mail: dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr ;
 - par voie postale: Madame la Maire - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers Cedex ;
 - sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 ;
 - par télécopie au 01 48 39 51 85 .

Nature et désignation des lots :

- Lot(s) 1 Fourniture de prothèses conjointes
- Lot(s) 2 Fourniture de prothèses adjointes et de plaques bases métalliques
- Lot(s) 3 Fourniture de dispositifs médicaux sur mesure d'orthodontie